

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28/07/2026

N/Réf. : SJN20127_JUIL2026_PUN
Gest. : XX/AT
V/Réf. : 2273-0049/04/2026-264
Corr DPC : A. Totelin
NOVA : 14/PFU/2036051

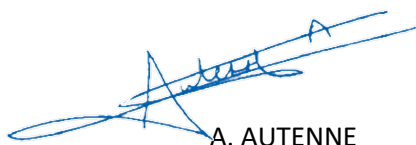
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Place Saint-Lazare, 1 – Résidence Miramar
(= façades, toitures et espaces de circulation de la Résidence Miramar
classés comme monument)
PERMIS UNIQUE : remettre en état et mettre aux normes un des 2
ascenseurs de l'immeuble
Demande de BUP – DPC du 15/07/2026

Monsieur le Directeur,

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 177).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : atotelin@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels